

2022

RAPPORT ANNUEL



Rapport sur le service de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

La publication du rapport annuel du Syndicat est une obligation. En effet, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales et notamment à l'article L2224-17 qui précise qu'un rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets doit être présenté respectivement à l'assemblée délibérante et aux collectivités adhérentes.

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères

Sommaire

FAITS MARQUANTS page 1

Focus PLPDMA page 3

PRESENTATION GENERALE page 4

Fiche d'identité

Compétences

Gouvernance et fonctionnement

Synoptique général des déchets

INDICATEURS TECHNIQUES page 9

Les collectes

Flux et tonnages

Composition des déchets

Traitement et valorisation

Compostage

Sensibilisation et prévention

INDICATEURS FINANCIERS page 17

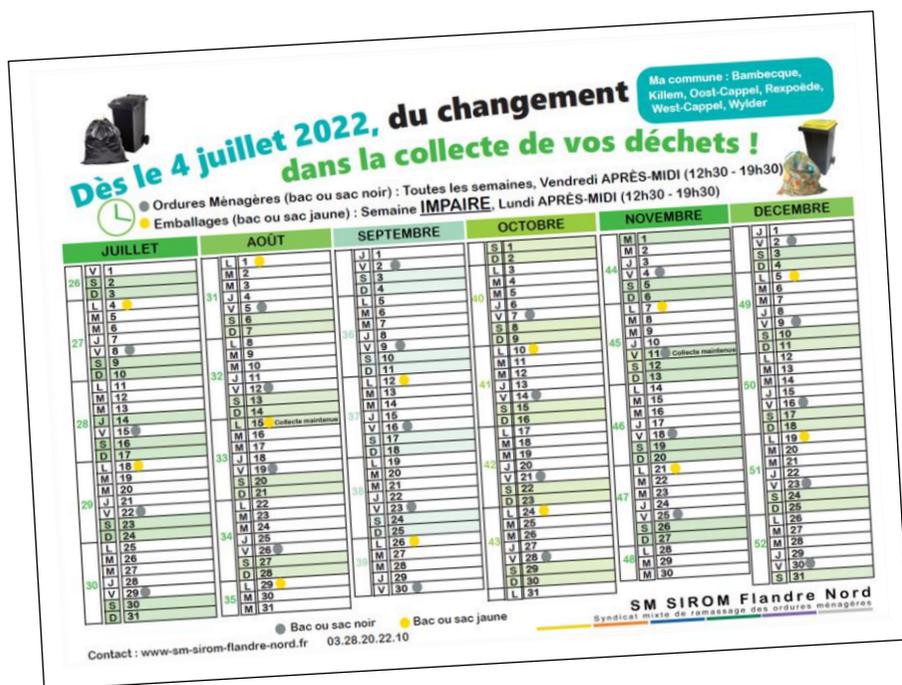
FAITS MARQUANTS

Extension des consignes de tri et optimisation des collectes sélectives

La mise en place de la Tarification Incitative sur le territoire de la CCFI et le déploiement de l'extension des consignes de tri sur tout le territoire ont obligé le SIROM a repensé les tournées de collecte. Les ordures ménagères sont, dès juillet 2022, collectées toutes les semaines alors que les emballages le sont tous les 15 jours. L'ensemble des foyers du territoire ont reçu un calendrier précisant les nouveaux jours de collecte ainsi que les nouvelles consignes de tri.

Centre de tri

Approbation du principe de partenariat avec la CUD.



FAITS MARQUANTS

Déploiement de nouvelles filières en déchèteries

Durant l'année 2022, une nouvelle filière de récupération de déchets s'est installée en déchèteries :

- **ECO DDS** pour les déchets diffus spécifiques

DÉCHETS SPÉCIFIQUES : LE BON GESTE, C'EST ALLER EN DÉCHÈTTERIE

Déchets des produits d'entretien véhicule



Antigel, filtre à huile, polish, liquide de dégivrage, liquide de refroidissement, anti-goudron.

Déchets des produits de bricolage et décoration



Peinture, vernis, lasure, pigment couleurs.

Déchets des produits spéciaux d'entretien maison



Déboucheur canalisations, ammoniaque, soude, eau oxygénée, acides, eau oxygénée, décapant four, répulsif ou appât, imperméabilisant, insecticide, raticide, rodenticide, produit de traitement des matériaux (dont bois).

Déchets des produits de chauffage, cheminée et barbecue



Combustible liquide et recharges, allume-feu, nettoyeur cheminées, alcool à brûler, produit pour ramoner les cheminées.

Déchets des produits de jardinage



Engrais non organique, anti-mousses, herbicide, fongicide.

Déchets des produits d'entretien piscine



Chlore, désinfectants de piscine.

Déchets des produits de bricolage et décoration (suite)



Enduit, colle, mastic, résine, mousse expansive.

Déchets des produits de bricolage et décoration (suite)



Paraffine, anti-rouille, white-spirit, décapant, solvant et diluant, vaseline, essence de térébenthine, acétone.

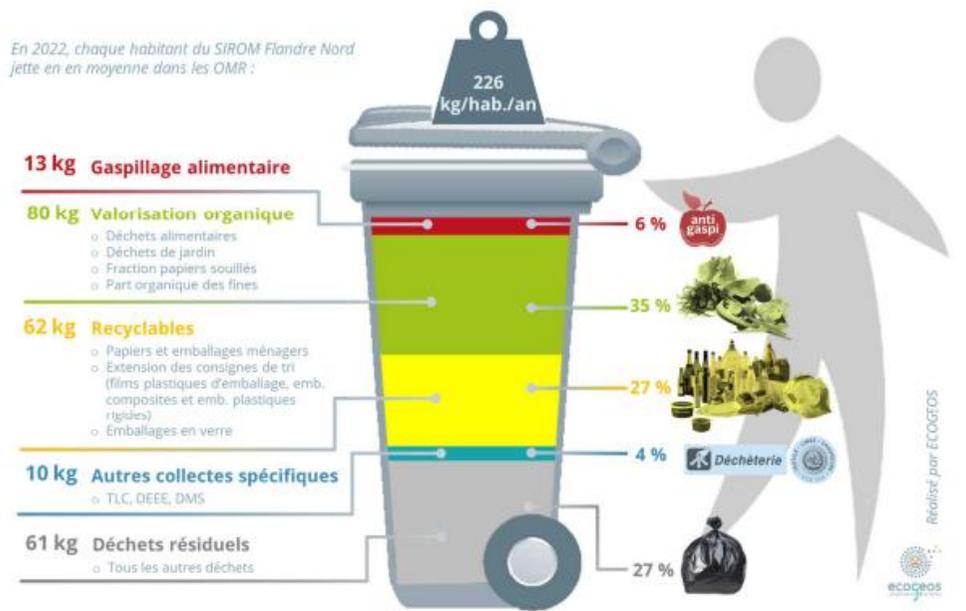
Tous les déchets issus de ces produits nécessitent une collecte et un traitement spécifique, qu'ils soient vides, souillés ou avec un reste de contenu.
Ne polluons plus les poubelles, rapportons nos déchets spécifiques en déchèterie.

Campagne de caractérisation 2022

- affiner et consolider la **connaissance de la composition moyenne des ordures ménagères** ;
- obtenir des données comparables avec les données nationales et à des collectivités similaires ;
- déterminer la part évitable des OMR pouvant faire l'objet d'actions de prévention ;
- identifier la quantité du gisement détournable et/ou valorisable vers d'autres collectes (collectes sélective, collecte en déchèteries...)
- estimer la quantité des déchets ménagers résiduels pouvant être traités par voie biologique (compostage);
- orienter et de confirmer les objectifs du PLPDMA du SIROM

RÉSULTATS

En 2022, chaque habitant du SIROM Flandre Nord jette en moyenne dans les OMR :



On trouve en moyenne **13,0 kg/hab./an de gaspillage alimentaire** au sein des OMR du SIROM (6 %). Ce gisement pourrait être diminué par la mise en place d'actions ciblées contre le gaspillage alimentaire, et sur la valorisation organique.

Le gisement de détournement majoritaire est constitué de déchets qui pourraient faire l'objet d'une **valorisation organique**. Ils représentent près d'un tiers de la poubelle moyenne du SIROM (35 %), soit **80 kg/hab./an**. Ils sont composés en majorité de déchets alimentaires et comportent également des papiers souillés (mouchoirs, essuie-tout, etc.).

Les **déchets recyclables** selon les consignes de tri actuelles (papiers, emballages ménagers et emballages en verre) représentent un gisement également important de **62 kg/hab./an**, soit **27,5 %** des OMR. Concernant les taux de captage par la collecte sélective, on peut noter qu'ils sont élevés pour le verre, moyens pour les papiers, cartons / ELA et emballages métalliques et relativement faibles pour les bouteilles et flacons en plastique.

Les déchets qui pourraient faire l'objet de l'**extension des consignes de tri (ECT)** représentent 10,9 % des OMR soit **24,6 kg/hab./an**.

10 kg/hab./an de déchets présents au sein des OMR (4,4 %) auraient dû faire l'objet d'une **collecte spécifique**, parmi lesquels 7,7 kg/hab./an de textiles, linges et chaussures, un gisement encore important qui pourrait faire l'objet d'actions de prévention (réemploi) ou de valorisation, par le biais des bornes TLC et d'associations locales. Les petits appareils électriques et les déchets ménagers spéciaux sont également présents (0,6 kg/hab./an et 1,7kg/hab./an respectivement).

Enfin, 60,9 kg/hab./an, soit 26,9 % des OMR du SIROM sont des déchets résiduels. Parmi ceux-ci, on trouve une quantité importante de textiles sanitaires (couches bébé, fraction hygiénique...), dont une partie pourrait être évitée à la source.

L'influence de la typologie d'habitat

Contrairement aux données de 2021, une différence significative est observée pour les déchets qui pourraient faire l'objet d'une valorisation organique, dont la réduction est généralement pourtant facilitée en habitat rural.

Au sein des déchets recyclables, on note une part plus importante d'emballages cartons plats en habitat mixte qu'en centre-ville.

Composition des OM par Communauté de Communes

La composition des OMR des communautés de communes CCHF et CCFI sont très similaires. Sont toutefois notées quelques différences sur les gisements suivants :

- une part de textiles sanitaires plus importante dans les OMR de la CCFI : 18,9% contre 14,4% pour la CCHF.
- une part d'emballages ménagers plus importante sur la CCHF : 10,2% contre 7,2% pour la CCFI en raison de la présence plus importante de cartons plats.

Cette tendance semble montrer un impact de la mise en place de la tarification incitative sur la CCFI avec une baisse de la proportion d'emballages ménagers dans les OMR.

PRESENTATION GENERALE

FICHE D'IDENTITE

Le SM SIROM Flandre Nord est un Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) qui a été créé en 1972 pour assurer la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés de 63 communes dans les Flandres.

Au 1^{er} janvier 2021, les deux intercommunalités adhérentes sont :

- La Communauté de Communes des Hauts de Flandres (CCHF) – 40 communes
- La Communauté de Communes de Flandre Intérieure (CCFI) – 23 communes

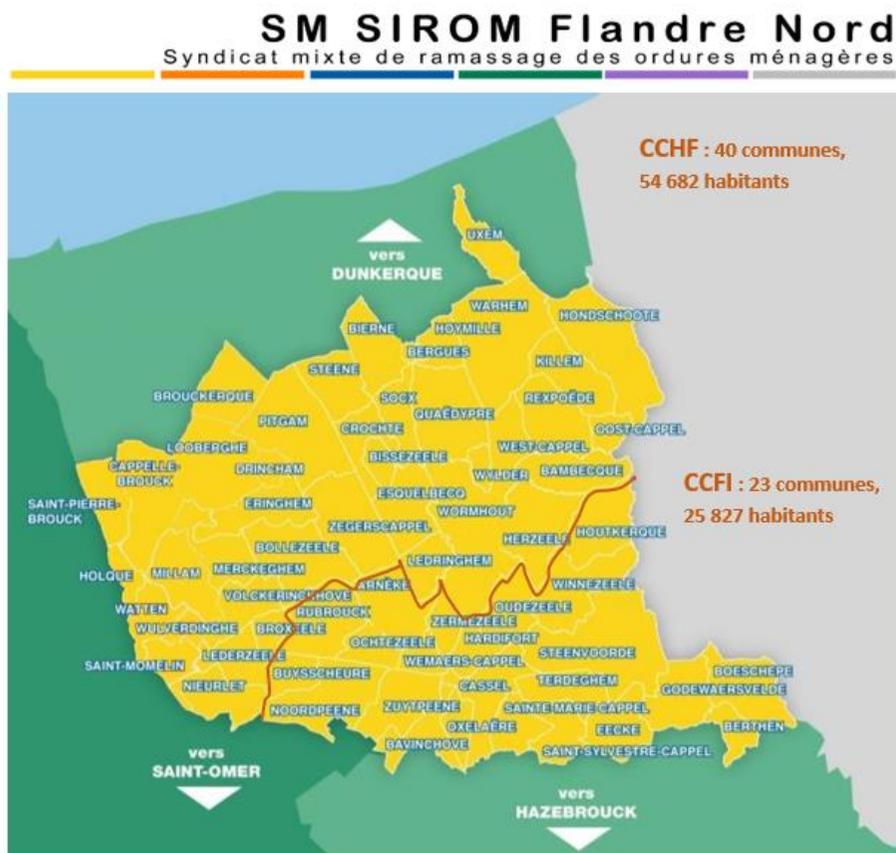
COMPETENCES

Le SM SIROM Flandre Nord assure, en régie, la collecte, le traitement des déchets auprès de l'ensemble des 80 569 habitants du territoire. Les objectifs du Syndicat sont de tendre vers une réduction et une valorisation maximale des déchets (objectifs réglementaires) tout en préservant une qualité de service optimale.

La prévention : le SM SIROM Flandre Nord sensibilise les usagers du service à la réduction et au tri des déchets.

La collecte : 2 types de déchets sont collectés en porte-à-porte (emballages recyclables, déchets résiduels). Un réseau de 130 points d'apport volontaire (emballages recyclables, papiers, verre) et 6 déchèteries réparties équitablement sur le territoire sont en place.

La facturation : la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères est la principale source de financement du Syndicat. Une participation par habitant à hauteur de 122 €/ habitant.



Statut juridique : Syndicat Mixte **Arrêté Préfectoral :** 19 mai 1972/ 03 octobre 2002

Compétences : Collecte et Traitement des déchets

N° de SIRET : 2 5590059900010 **Code NAF :** 3811Z

Président : Hervé SAISON (depuis 2020), Maire d'HONDSCHOOOTE

Equipements : Site de Wormhout (bureaux, atelier, quai de transfert), flotte de véhicule de collecte, grue, télescopiques, 6 déchèteries, 1 plateforme de compostage, bennes, plateformes pour végétaux.

PRESENTATION GENERALE

Gouvernance et fonctionnement du SIROM

Le SM SIROM Flandre Nord est présidé par Hervé SAISON, Maire de HONDSCHOOTE. Il est entouré d'un collège d'élus formant le bureau du SIROM.

Le bureau est constitué de 19 membres dont le Président et les 6 Vice-Présidents. Le Comité Syndical est composé de 109 délégués titulaires et autant de délégués suppléants nommés par les 2 intercommunalités (CCHF, CCFI) au sein des 63 communes composant le SIROM. Le Comité Syndical se réunit une fois par trimestre.

Le Comité Syndical et le bureau travaillent sur les thématiques suivantes :

- Collectes des déchets
- Suivi des déchèteries
- Finances
- Prévention des déchets et communication.

Les élus

PRESIDENT

H. SAISON

Maire de
HONDSCHOOTE

1^{er} Vice-Président
P-L TRONQUOY,
Maire de BERGUES

4^{ème} Vice-Président
P. CAMPAGNIE,
Elu de KILLEM

2^{ème} Vice-Président
F. AMPEN,
Maire de ARNEKE

5^{ème} Vice-Présidente
V. VANHERSEL,
Elue de HERZEELE

3^{ème} Vice-Présidente
A. VANPEENE,
Maire de WINNEZEELE

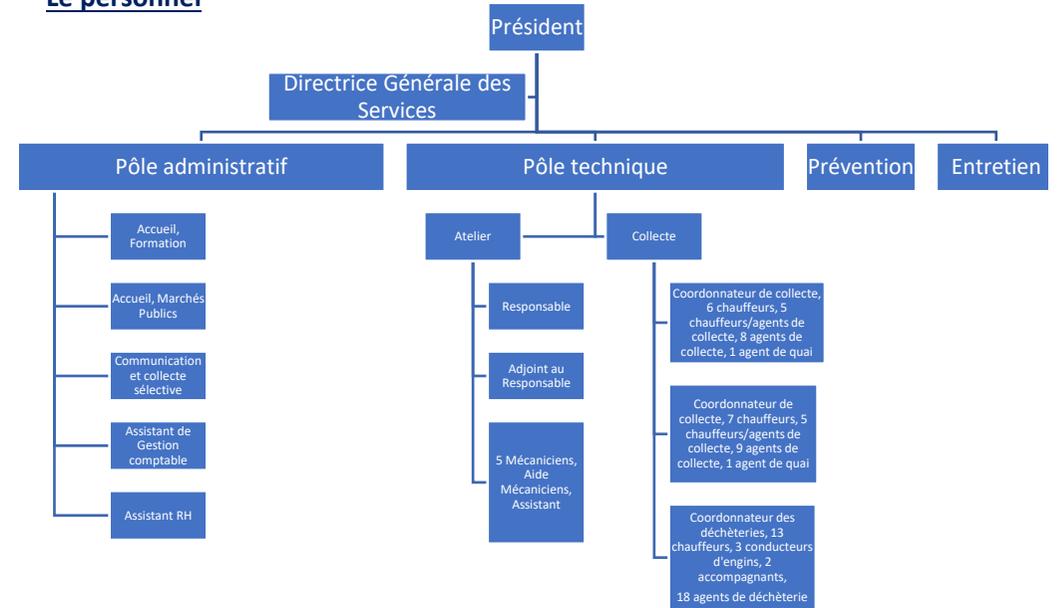
6^{ème} Vice-Président
G. GRONDEL,
Maire de SAINT PIERREBROUCK

Les instances consultatives

Depuis 2020, une Commission Consultative attachée au Plan de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés, composée d'élus, de représentants d'associations, de bailleurs sociaux et de particuliers existe sur le territoire du SIROM. Elle permet d'échanger, d'informer et d'expliquer les projets du SIROM.



Le personnel



LES ACTIVITES
LIEES A LA GESTION
DES DECHETS
GENERENT UNE
CENTAINE D'EMPLOIS

Effectifs

109 agents employés par la collectivité au 31 décembre 2022

- > 100 fonctionnaires
- > 0 contractuel permanent
- > 9 contractuels non permanents

- ⇒ Aucun contractuel non permanent recruté dans le cadre d'un emploi aidé
- ⇒ 89 % des contractuels non permanents recrutés comme saisonniers ou occasionnels
- ⇒ Personnel temporaire intervenu en 2022 : aucun agent du Centre de Gestion et aucun intérimaire

Répartition par filière et par statut

Filière	Titulaire	Contractuel	Tous
Administrative	6%		6%
Technique	94%		94%
Culturelle			
Sportive			
Médico-sociale			
Police			
Incendie			
Animation			
Total	100%	0%	100%

Pyramide des âges

En moyenne, les agents de la collectivité ont 45 ans

Âge moyen* des agents permanents		
Fonctionnaires	45,20	de 50 ans et +
Ensemble des permanents	45,20	de 30 à 49 ans
Âge moyen* des agents non permanent		
Contractuels non permanents	26,39	de - de 30 ans

Mouvements

En 2022, 4 arrivées d'agents permanents et 8 départs

Aucun contractuel permanent nommé stagiaire

Emplois permanents rémunérés	
Effectif physique théorique au 31/12/2021 :	Effectif physique au 31/12/2022
104 agents	100 agents
<small>* cf. page 7</small>	
Variation des effectifs* entre le 1er janvier et le 31 décembre 2022	
Fonctionnaires	↘ -3,8%
Contractuel	
Ensemble	↘ -3,8%

Principales causes de départ d'agents permanents

Départ à la retraite	63%
Mutation	13%
Démission	13%
Décès	13%

Principaux modes d'arrivée d'agents permanents

Recrutement direct	100%
--------------------	------

* Variation des effectifs :

(effectif physique rémunéré au 31/12/2022 - effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021) /

(Effectif physique théorique rémunéré au 31/12/2021)

Budget et rémunérations

Les charges de personnel représentent 37,34 % des dépenses de fonctionnement

Budget de fonctionnement*	12 615 943 €	Charges de personnel*	4 710 643 €	➔	Soit 37,34 % des dépenses de fonctionnement
<small>* Montant global</small>					
Rémunérations annuelles brutes - emploi permanent :			3 141 515 €	Rémunérations des agents sur emploi non permanent :	
Primes et indemnités versées :		536 890 €		193 911 €	
Heures supplémentaires et/ou complémentaires :		50 960 €			
Nouvelle Bonification Indiciaire :		20 991 €			
Supplément familial de traitement :		22 514 €			
Indemnité de résidence :		0 €			

Absences

- ➔ En moyenne, 40,7 jours d'absence pour tout motif médical en 2022 par fonctionnaire

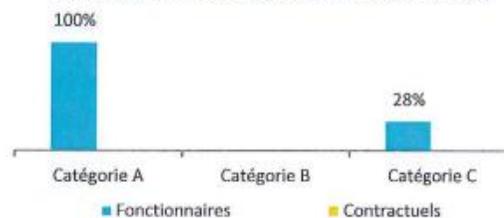
Accidents du travail

- ➔ 19 accidents du travail déclarés au total en 2022
 - > 17,4 accidents du travail pour 100 agents
 - > En moyenne, 88 jours d'absence consécutifs par accident du travail

Formation

- ➔ En 2022, 28,0% des agents permanents ont suivi une formation d'au moins un jour

Pourcentage d'agents par catégorie et par statut ayant bénéficié d'au moins un jour de formation en 2022



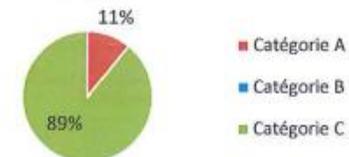
- ➔ 31 417 € ont été consacrés à la formation en 2022

Répartition des dépenses de formation

CNFPT	75 %
Frais de déplacement	4 %
Autres organismes	20 %

- ➔ 248 jours de formation suivis par les agents sur emploi permanent en 2022

Répartition des jours de formation par catégorie hiérarchique



- ➔ Nombre moyen de jours de formation par agent permanent : > 2,5 jours par agent

Répartition des jours de formation par organisme

CNFPT	93%
Autres organismes	7%

Action sociale et protection sociale complémentaire

- ➔ La collectivité participe à la complémentaire santé et aux contrats de prévoyance

Montants annuels	Santé	Prévoyance
Montant global des participations	3 348 €	16 380 €
Montant moyen par bénéficiaire	209 €	180 €

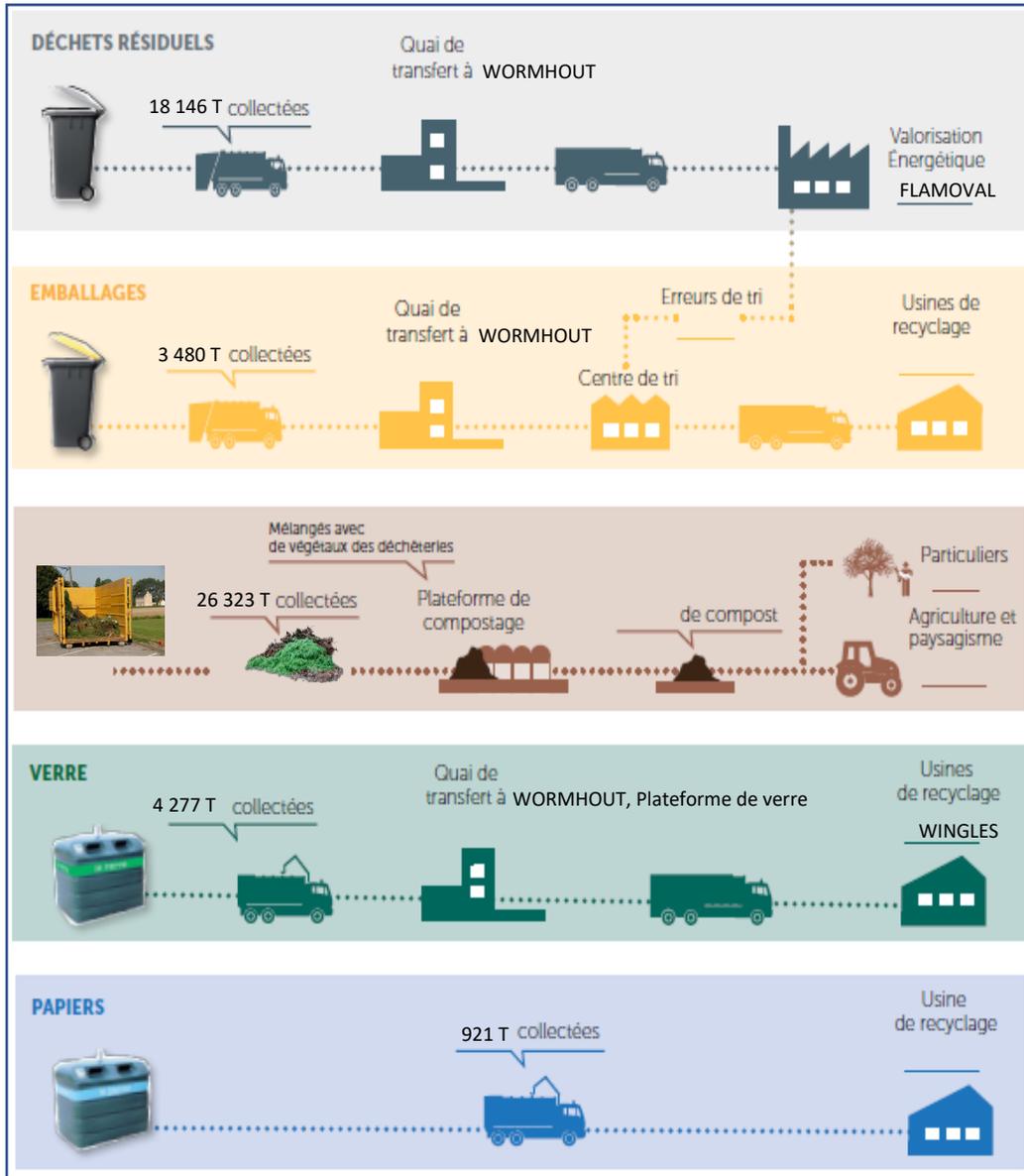
- ➔ L'action sociale de la collectivité

- Prestations servies par l'intermédiaire d'une association nationale
- Prestations servies par l'intermédiaire d'un organisme à but non lucratif ou d'une association locale

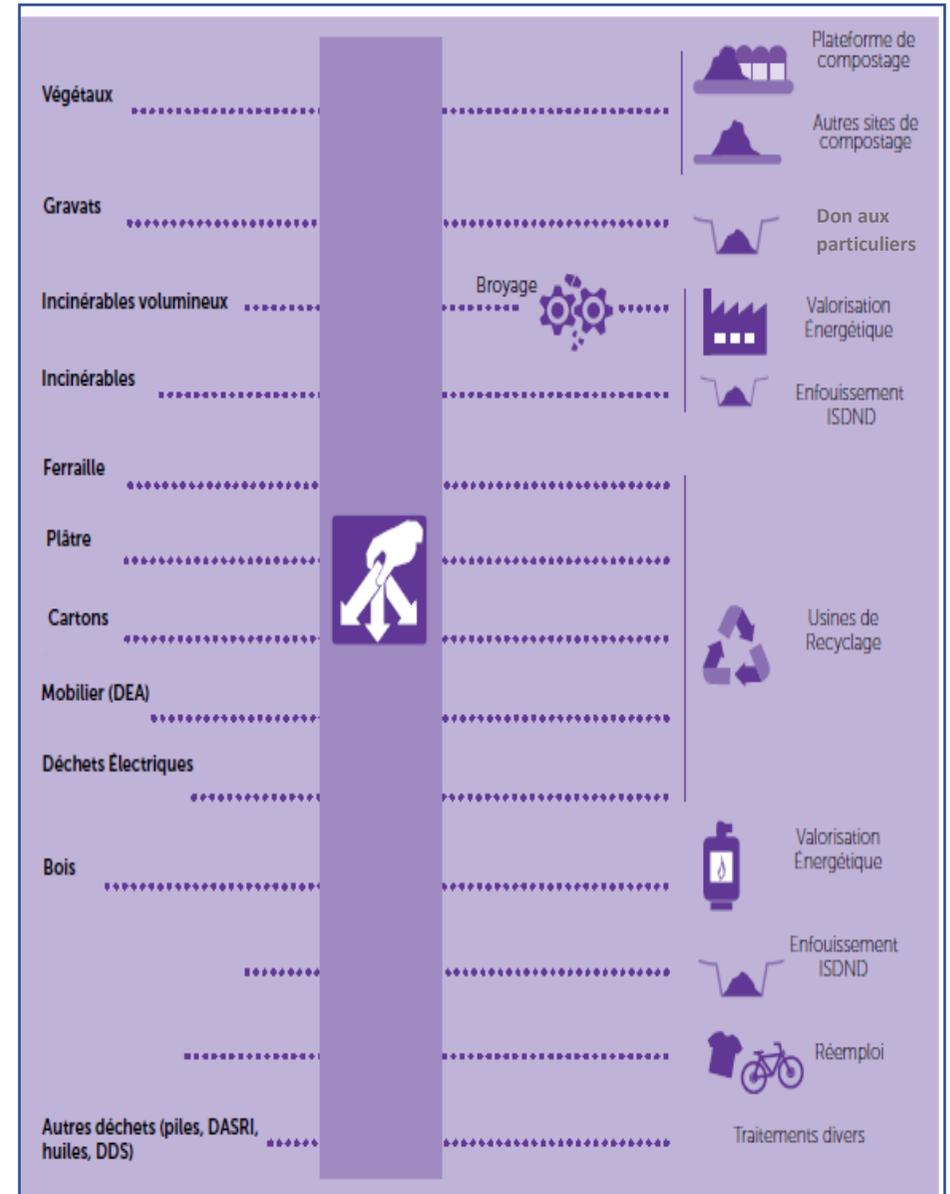
SYNOPTIQUE des services

Ensemble des déchets pris en charge (Déchets Ménagers et Assimilés)

Déchets collectés en porte-à-porte et en apport volontaire



Déchets apportés en déchèteries



les COLLECTES

Organisation et équipements



- 8** BENNES BI-COMPARTIMENTEES
- 4** BENNES MONO-COMPARTIMENTEES
- 1** MINI CAMION BOM
- 4** AMPLIROLLS
- 3** SEMI-REMORQUES
- 1** CAMION GRUE
- 3** TRACTEURS

81 agents

- * 24 chauffeurs/agents de collecte
- * 17 agents de collecte
- * 2 agents de quai
- * 11 chauffeurs déchèteries
- * 2 accompagnants
- * 3 conducteurs d'engin
- * 19 agents de déchèterie
- * 3 chefs d'équipe

Les déchets d'emballages et les déchets résiduels sont collectés au porte-à-porte une fois par semaine de janvier à juin. Dès juillet, les emballages sont collectés toutes les 2 semaines.

Les bornes d'apport volontaire et les plateformes, bennes à végétaux sont disponibles en continu.

Emballages



35 880 rouleaux de **SACS JAUNES** livrés en mairies, déchèteries



Verre

Les emballages en verre sont collectés exclusivement en apport volontaire.



306 COLONNES

Déchets Résiduels



Présentés en **SACS, POUBELLES, CONTENEURS**

Possibilité d'acquérir auprès de nos services des **CONTENEURS** pour les emballages et les déchets résiduels. Des 120 L, pour les ménages jusque 4 personnes, au prix de 31 €. Des conteneurs 240 L pour les plus grands ménages au prix de 46 €. Près de **900 CONTENEURS** vendus en 2022.

Végétaux

Les **VEGETAUX** déposés en déchèteries, sur les plateformes et dans les bennes sont traités sur

4 PLATEFORMES de COMPOSTAGE : celle du SIROM à WORMHOUT, de AGRICOMPOST à SPYCKER, de PACCOU à LEDERZEELE, de TERENVI à WINNEZEELE.

26 300 T de DECHETS VERTS traités

Bio déchets



Possibilité d'acquérir auprès de nos services, au prix de 31 € un **COMPOSTEUR**

6 DECHETERIES POUR LES PARTICULIERS ET LES PROFESSIONNELS



33 PLATEFORMES DE DEPOT DES VEGETAUX



16 BENNES A VEGETAUX



Flux et TONNAGES

➤ Bilan des tonnages collectés en 2022

Avec 73 766 tonnes de déchets ménagers et assimilés collectés en 2022, on observe une diminution des ordures ménagères résiduelles par rapport à 2021 mais une forte hausse des déchets verts (+ 14,08% par rapport à 2021).

	Tonnes 2021	Tonnes 2022	Ratio* en kg/hab/an	Evolution par rapport à 2021
Ordures ménagères résiduelles	20 493	18 146	225	-11,45 %
Collecte sélective : emballages et papiers	4 430	4 401	55	-0,65%
Verre	4 300	4 277	53	-0,53%
Déchets verts	23 074	26 323	326	+14,08%
Déchèteries	19 768	20 619	256	+4,30%
TOTAL Déchets Ménagers et Assimilés	72 065	73 766		+2,36%

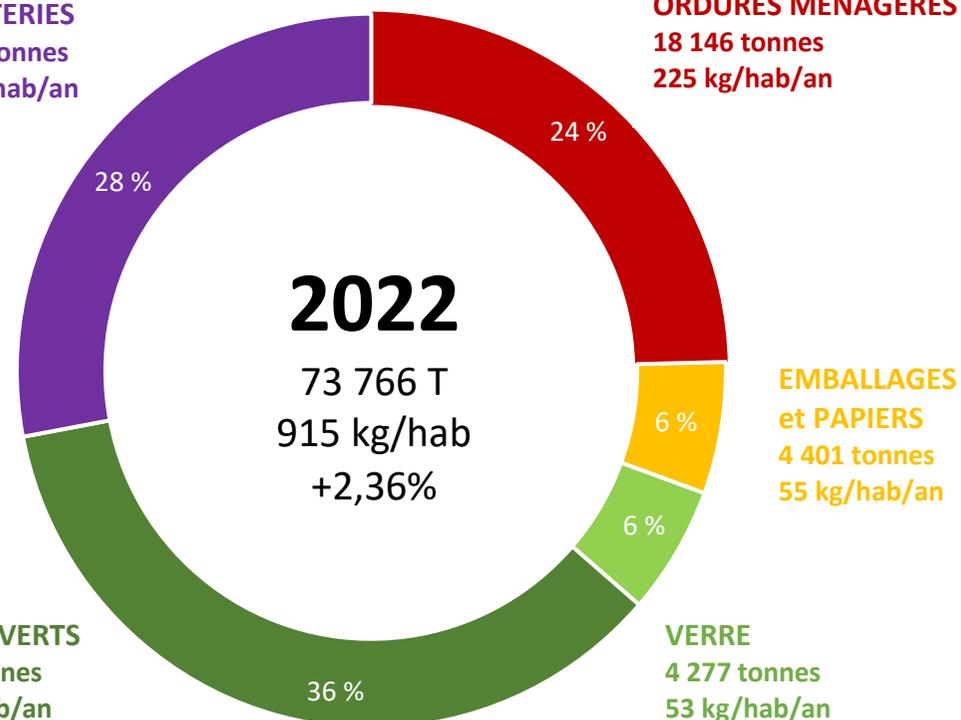
DECHETERIES
19 768 tonnes
256 kg/hab/an

ORDURES MENAGERES
18 146 tonnes
225 kg/hab/an

DECHETS VERTS
26 323 tonnes
326 kg/hab/an

EMBALLAGES et PAPIERS
4 401 tonnes
55 kg/hab/an

VERRE
4 277 tonnes
53 kg/hab/an



*ratio calculé avec la base population totale INSEE au 1^{er} janvier 2022 : 80 658 habitants.

Déchets résiduels



18 146 T

Collectées en 2022

Emballages



3 480 T

Collectées en 2022

Végétaux



26 323 T

Collectées en 2022

Verre



4 277 T

Collectées en 2022

Papier



921 T

Collectées en 2022

Déchèteries

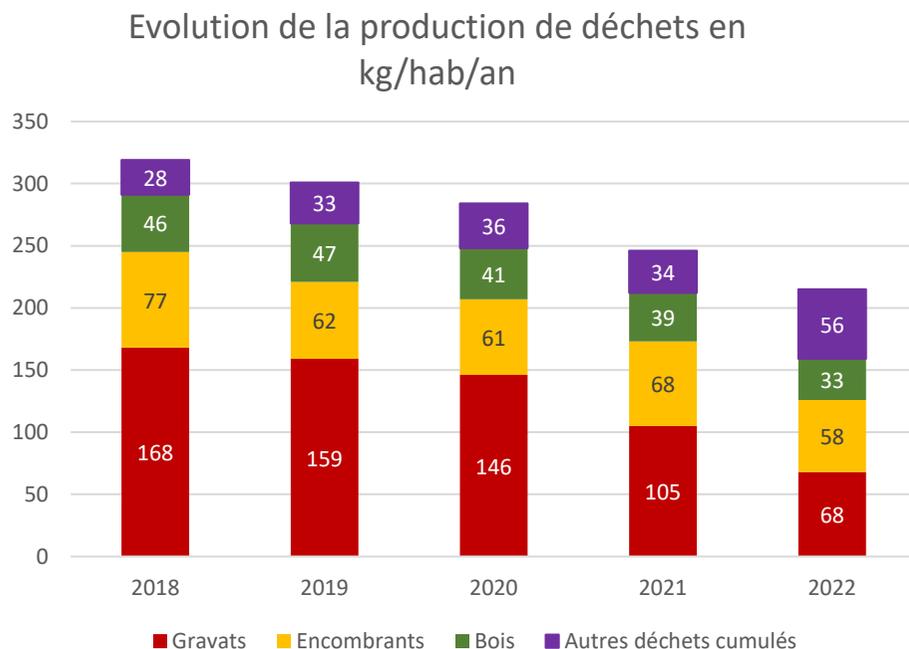


20 619 T

Collectées en 2022

Flux et TONNAGES

Evolution de la production de déchets en déchèteries en kg/habitant



Chaque déchèterie assure aux habitants la possibilité d'évacuer leurs déchets spéciaux, encombrants et dangereux. Les gravats représentent le premier gisement pris en charge par le SIROM. Les autres flux (encombrants, bois et autres déchets) sont relativement stables au fil des années.

Du 2 novembre au 28 février, les déchèteries sont ouvertes du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

Du 1^{er} mars au 31 octobre, elles le sont de 9h00 à 12h30 et de 14h00 à 18h00. Elles sont fermées les dimanches et jours fériés.

17 399 T

C'EST LA QUANTITE TOTALE DE DECHETS APPORTES EN DECHETERIES EN 2022.



Données COMPTABLES

Les prestations aux professionnels

Pour les producteurs de déchets non ménagers (artisans, commerçants du périmètre SIROM), une participation financière est demandée : 10 à 20 € par passage journalier (1 à 2 m³ de déchets acceptés (volume laissé à l'appréciation du gardien)). Cette pression financière vise à stabiliser voire à diminuer la quantité de déchets professionnels accueillis en déchèteries.

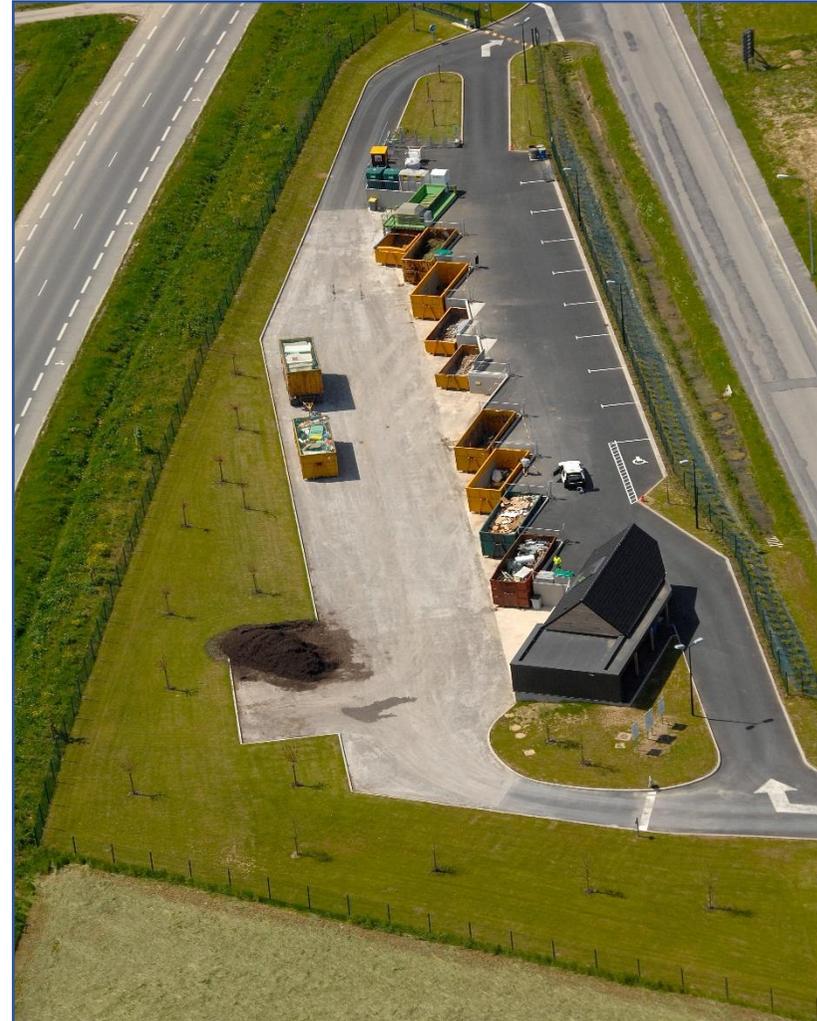
En 2022, 1 259 professionnels (artisans, commerçants) ont utilisé les services de la déchèterie.

La vente de sacs d'amiante

Pour déposer l'amiante en déchèterie, les usagers doivent avoir retiré au préalable un big-bag au prix unitaire de 15 €.

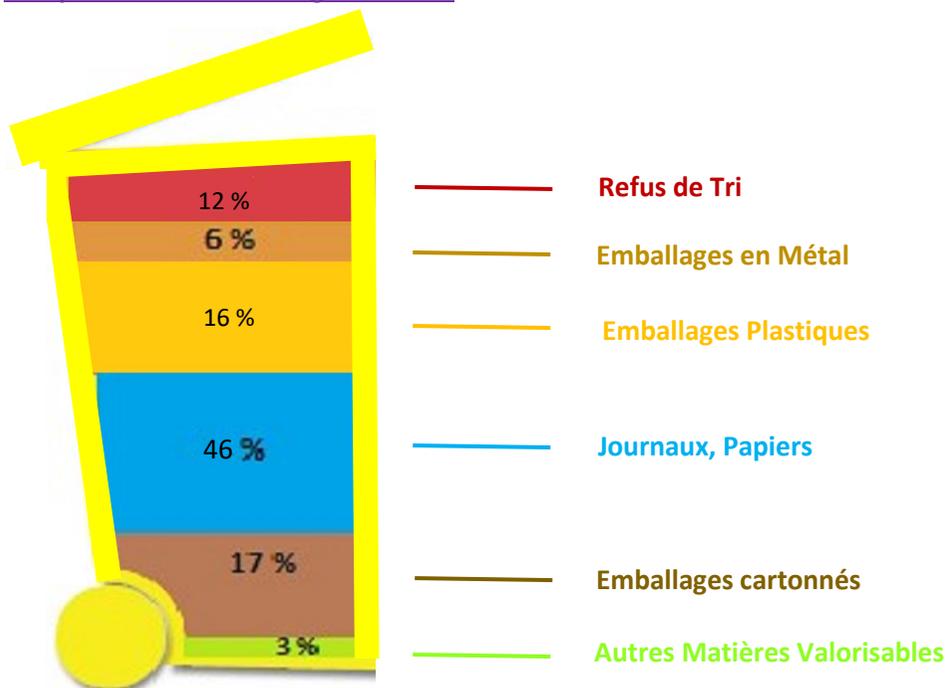
Le big-bag est ensuite accepté uniquement en déchèterie de WORMHOUT le jeudi matin (hors jour férié) de 9h00 à 12h00.

*En 2022, la vente de tickets de sacs d'amiante représente une recette de **10 020 €** (l'équivalent de 668 sacs).*

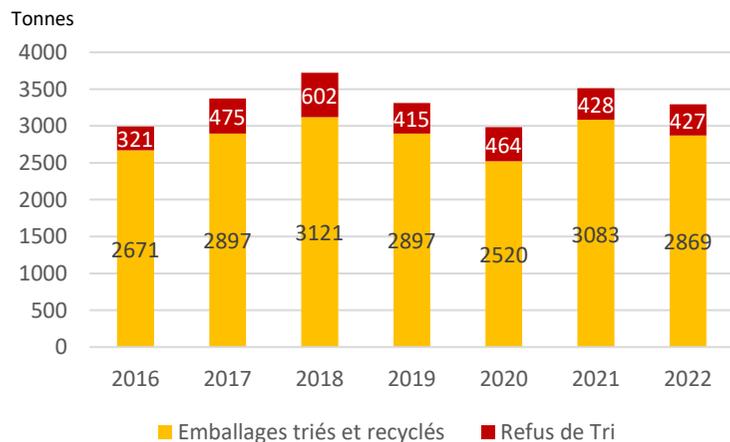


Composition des déchets

Composition des emballages en 2022

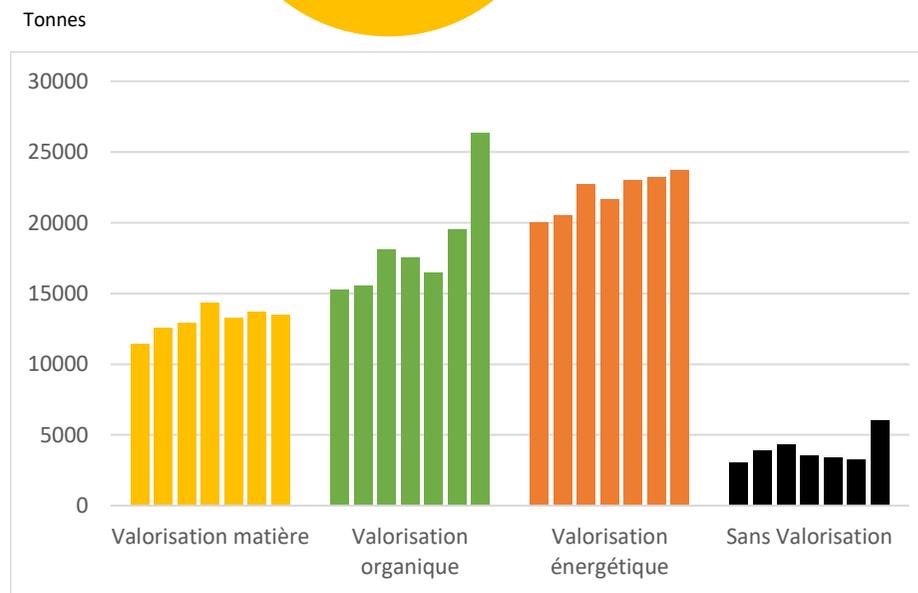
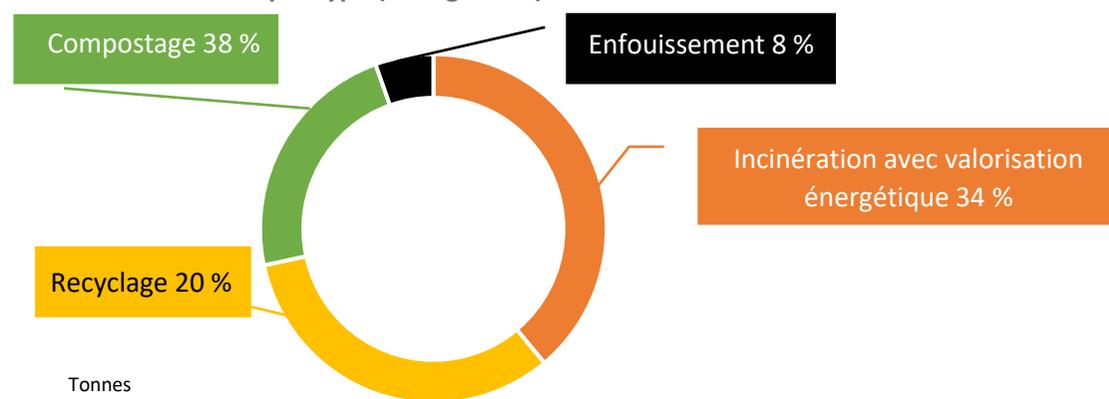


Evolution des refus de tri



Traitement et Valorisation

Taux de valorisation par type (hors gravats)



Types de valorisation des déchets issus des déchèteries

Cartons, ferraille	↘	Recyclage, Valorisation matière
Amiante, Plâtre, gravats	↗	Enfouissement, Sans valorisation
Incinérables et volumineux	↗	Incinération, valorisation énergétique
Végétaux	↗	Compostage, Valorisation organique

Localisation des principales installations de traitement



FLAMOVAL à ARQUES (62) accueille et traite les ordures ménagères et une partie des encombrants déposés en déchèteries. L'équivalent de 23 744 tonnes de déchets en 2022.



RECUP'AIRE à ARQUES (62) trie les emballages collectés en apport volontaire et au porte-à-porte et les expédie vers les filières de recyclage.



O-I MANUFACTURING à WINGLES (62) reçoit et traite le verre collecté sur l'ensemble du territoire du SIROM.



BAUDELET ENVIRONNEMENT à BLARINGHEM (59) traite les déchets non incinérables de la collectivité (plâtre, amiante*) issus des déchèteries.

*l'amiante est collectée uniquement en déchèterie de Wormhout



OPALE ENVIRONNEMENT à CALAIS (62) traite une partie du flux encombrants collecté sur l'ensemble du territoire du SIROM.



PAPREC GROUP à OIGNIES (62) traite les cartons déposés en déchèteries.

Les végétaux déposés en déchèterie, collectés dans les bennes à végétaux et sur les plateformes sont acheminés sur quatre sites de traitement : la plateforme de compostage du SIROM à WORMHOUT, la plateforme TERENCE à WINNEZEELE, la plateforme AGRICOMPOST à SPYCKER, la plateforme PACCOU à LEDERZEELE.

FLUX ENTRANTS

	Quantité traitée	Evolution par rapport à 2020
TERENVI	6 060 T	+0,7 %
AGRICOMPOST	4 016 T	-9,7 %
PACCOU	7 495 T	-14,77 %
TOTAL ENTRANTS	17 571 T	-8,76 %

FLUX SORTANTS*

	Quantité produite
Compost	7 380 T

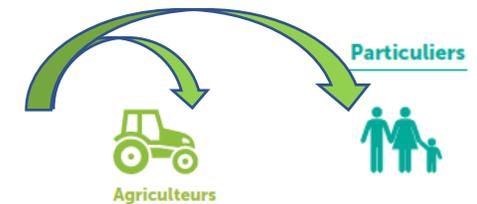
*issus de la plateforme de WORMHOUT qui a accueilli près de 10 000 Tonnes de déchets sur l'année 2022 (hausse de 35%).

QUALITE DU COMPOST

Analyse des composants inertes par SATEGE. Les valeurs afférentes à la présence de films, plastiques, verre et métaux, sont très en-deçà des valeurs limites. Le compost produit sur la plateforme de WORMHOUT est conforme à la norme NF U44-164.



DEBOUCHES



Le compost est vendu aux agriculteurs au prix de 3 € le m3. Il est gratuitement mis à disposition des particuliers dans chacune des six déchèteries.

Sensibilisation et Prévention

Sensibiliser et informer

Animations scolaires

Warhem (45), Lederzeele (54), Noordpeene (49), Rexpoëde (36), Saint Sylvestre Cappel (57), Rubrouck (63), Bergues (136), Rexpoëde 2 (38), Bambecque (39), Volckerinchove (36), Sainte Marie Cappel (41), Killeem (74), Esquelbecq (80), Hardifort (19), Buyssechre (21), Ochtezeele (20), Zermezeele (14)

TOTAL d'élèves rencontrés dans le cadre des animations : 822

Animations adultes

Repair Café de la CCHF à Brouckerque

Atelier compostage à Nieurlet

5 stands d'informations et distributions composteurs (Godewaersvelde, Winnezele, Steenvoorde, Arnèke, Wormhout, Bergues)

Réunion publique redevance incitative à Arnèke

Stand à la Meï Feest

Stand au week-end nettoyons la nature à Cappellebrouck

Stand à la fête du bocage à Buyssechre

Stand à la fête du Hameau à Coppenhaxfort

Stand à Bierne aux Journées de l'environnement

Stand à la Karyole Feest

Atelier de sensibilisation à la gestion des déchets à Houtkerque

Atelier sur la gestion des déchets au Centre Nature du Houtland à Wormhout

TOTAL présence SIROM dans les événements locaux/ professionnels : 16



Opération Compostage de Printemps

La Commission Communication, en prévision de l'obligation réglementaire de mise en place d'un tri à la source et d'une valorisation des biodéchets, a renouvelé l'offre compostage de printemps à l'ensemble des communes du territoire.

► Les communes ont ainsi proposé à leurs habitants d'acquérir un composteur 400 L au prix de 31 €, entre le 1^{er} et le 20 mars 2022.

Les composteurs ont ensuite été distribués lors de distributions centralisées sur l'ensemble du territoire.

► Dans le cadre de cette offre compostage, les usagers ont reçu en cadeau un bio-seau reprenant les « consignes » pour bien composter (des étiquettes personnalisées reprenant les principales consignes du compostage ont été apposées sur les bio-seaux).

► Pour accompagner cette opération, des supports de communication ont été mis à disposition des communes (textes à insérer dans les journaux communaux, sites internet, petites vidéos sur le compostage).

Ce sont plus de 300 composteurs et bio-seaux qui ont ainsi été distribués, l'équivalent de 200 foyers sensibilisés sur le territoire de la CCFI et 100 sur celui de la CCHF.



JE COMPOSTE DES DÉCHETS DE CUISINE ET DE JARDIN

SM SIROM Flandre Nord
Syndicat mixte de ramassage des ordures ménagères



Les indicateurs financiers

Détail des dépenses de fonctionnement

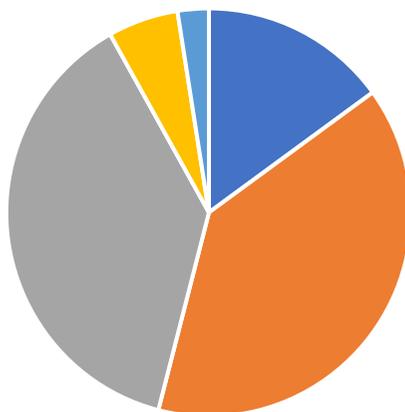
Types de dépenses	Coût en euros TTC	Evolution 2021/2022
011- Charges à caractère général (hors frais de traitement des déchets)	1 864 847,09	+ 22,82 %
611 – Frais de traitement des déchets	4 854 762,50	
012- Charges de personnel	4 710 643,05	+ 5,44 %
042 - Amortissements	698 486,35	- 10,39 %
65- 66-67- 68 Autres charges de gestion courante	310 166	- 6%
TOTAL	12 438 904,99	+ 7%

Détail des recettes de fonctionnement

Types de recettes	Montant	Evolution 2021/2022
70- Produit des services	1 033 891,67	+ 13 %
74 – Soutiens, subventions, participations	10 611 085,26	- 7 %
013 – Atténuation de charges	156 989,63	-49 %
75-76-77- Autres produits	31 091,41	-78 %
TOTAL	11 833 057,97	-8%

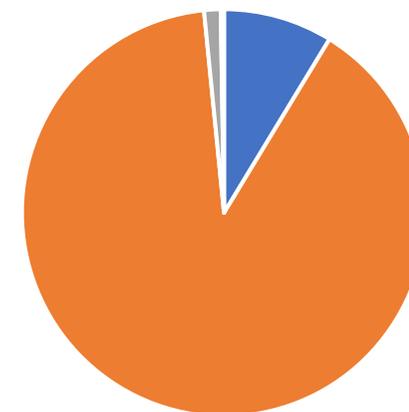
Dépenses de fonctionnement

- Charges à caractère général (hors frais de traitement des déchets)
- Frais de traitement déchets
- Charges de personnel
- Amortissements
- Autres charges de gestion courante



Recettes de fonctionnement

- Produit des services
- Soutiens, participations
- Atténuation de charges
- Autres produits



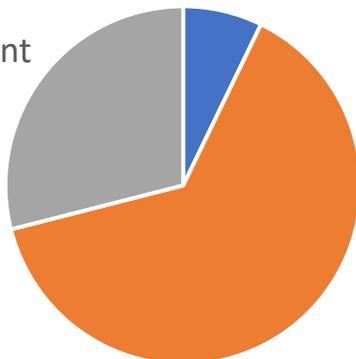
Les indicateurs financiers

Dépenses d'investissement

Types de dépenses	Coût en euros TTC
20- Immobilisations incorporelles	115 745,54
21- Immobilisations corporelles	1 024 568,67
16- Remboursement du capital des emprunts	464 339,89
TOTAL	1 604 654,10

Dépenses d'investissement

- Immobilisations incorporelles
- Immobilisation corporelles
- Remboursement du capital

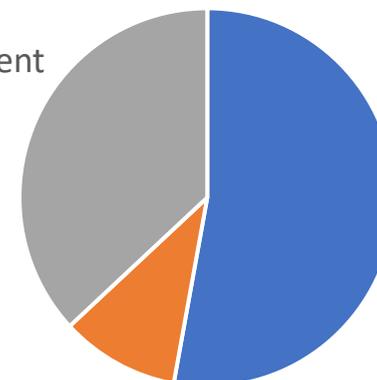


Recettes d'investissement

Types de recettes	Montant en euros TTC
16- Emprunts	1 000 000,00
10- Dotations, fonds divers et réserves	193 985,16
040- Opérations ordre transfert entre sections	698 486,35
TOTAL	1 892 471,51

Recettes d'investissement

- Emprunts
- Dotations, fonds divers et réserves
- Opérations ordre transfert entre sections



Liste des principales prestations en cours en 2022

Nature de la prestation	Type de contrat, durée	Nom de l'entreprise	Date de fin de marché
Acquisition de conteneurs	MAPA, 2 ans	CONTENUR	Décembre 2022
EPI	MAPA, 2 ans	ADRP/ BARDUSCH/ DEVLAE MINCK	Septembre 2025
Carburants lubrifiants	MAPA, 2 ans	DMS/ NORD CARBURANTS/ NORD COMBUSTIBLES/ TOTAL / NORD LUBRIFIANTS	Décembre 2025
SACS JAUNES	2 ans	SOCOPLAST	Août 2022
BROYAGE, CRIBLAGE	4 ans	SOTRAVEER	Décembre 2025
TRAITEMENT DECHETS VERTS	4 ans	AGRICOMPOST, SOTRAVEER, PACCOU	Décembre 2025
TRI DES EMBALLAGES	3 ans	RECUP'AIRE	Décembre 2024
TRAITEMENT TOXIQUES	2 ans	BAUDELET	Décembre 2024

Baisse des ordures ménagères résiduelles

Baisse du verre collecté

La promotion du compostage

Hausse des déchets verts

Déploiement des Extensions de
Consignes de tri

Baisse des cours de reprise
des matériaux

Projets 2023



Renouvellement des bornes d'apport volontaire afin de rendre le geste de tri plus attractif.

